Volume 16 #1

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Septembre 2020

Le mot du maire

Bonjour à tous les Paulinoises et Paulinoix.

La **COVID-19** est toujours à notre porte et il ne faut pas baisser les bras, nous sommes passés à travers les six premiers mois et nous devons continuer.

Le conseil a quant à lui continué de veiller sur les affaires municipales avec brio.

Nous nous efforçons de garder notre statut de **ZONE TOURISTIQUE** et votre aide dans ce dossier est primordiale, il est important d'être fier de nos propriétés et de garder celles-ci dans un bon état et propres, ce que font la majorité des propriétaires.

Nous avons plusieurs plaintes de vitesse élevée dans les secteurs résidentiels, il est surprenant de voir que ce sont souvent les résidents du quartier qui vont trop vite, vous verrez sous peu des zones de vitesse à **30 km/h.** Merci de respecter celles-ci, deux minutes ce n'est pas beaucoup dans une journée et peut-être sauverez-vous une vie.

Bientôt le nouveau dépanneur ouvrira ses portes, merci aux promoteurs et proprio.

Bonne rentrée à tous

Claude Leroux Maire

Beaucoup d'activités <u>à Sai</u>nt-Paul en cette fin d'été



Les Paulinoix et Paulinoises sont maintenant en mesure de visualiser la future station d'essence Esso (angle Rue Principale et 63° Avenue), qui abritera un dépanneur un dépanneur Voisin et pour l'espace locatif il s'agit de 3 000 p.c. à diviser au besoin, selon les projets futurs. Trois distributrices à essence seront disponibles. Les travaux sont avancés. Il s'agirait d'un investissement de 4.5 millions de dollars.



Les travaux de reconstruction du pont surplombant le cours d'eau du Marais sur la 67° Avenue sont en cours. Ils devraient s'échelonner jusqu'au mois de décembre. Les automobilistes doivent donc emprunter la 73° Avenue pour accéder à la 1° Rue.



Les travaux de construction de l'entrepôt municipal progressent eux aussi.

Le conseil municipal en bref

Nov./Déc. 2019

- Résolution demandant la prolongation du statut de «zone touristique» auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations pour la période du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2025.
- Mandat à la firme Monty et Associés architectes pour les plans et devis relatifs à la construction de l'entrepôt au coût de 4 800 \$.
- Octroi de contrats pour les travaux de rehaussement des 39^e Avenue (68 295 \$) et 57^e Avenue (50 200 \$).
- Appropriation des surplus non affectés de 50 000 \$ pour des projets environnementaux.
- Reconnaissance des rades et canaux à titre d'infrastructures municipales.
- Offre d'achat sur le lot 5 986 863 Le Refuge.
- Règlement décrétant une affectation du surplus non affecté de 400 000 \$ pour la création d'un fonds de roulement.
- Adjudication emprunt par billets de 1 130 500 \$
 à la Financière Banque Nationale pour
 le refinancement règlement # 237-2006
 assainissement.

Janv./Fév. 2020

- Les élus, conformément à la loi, ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.
- Le conseiller monsieur Denis Thomas est nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin et monsieur Pierre Bisaillon du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.
- Répartition de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) 2019-2023 de 1 142 365 \$, le conseil applique la répartition suivante : 25% travaux de dragage décennal, 25% prolongement du réseau d'égout sanitaire, 25% études et installation d'équipements d'eau potable et 25% pour la voirie locale.
- Remise à neuf d'une des pompes de la station de pompage (18 900 \$) et achat d'une nouvelle pompe (30 500 \$).
- Appropriation de 66 554 \$ provenant des excédents de fonctionnement pour combler la différence de coût de l'entrepôt municipal suite à l'ouverture des soumissions.
- Appui aux Immeubles Gilles et Denis Fortin Inc. auprès de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) pour la reconstruction de la salle d'exposition à la suite de l'incendie survenu le 18 janvier.
- Renouvellement de l'entente avec le Centre de plein air l'Estacade pour le camp de jour, au montant de 43 400 \$ pour un maximum de 70 enfants.
- Demande de prolongement du réseau de gaz naturel jusqu'à Saint-Paul.
- Le conseil municipal met fin au volet sauvetage

sur glace.

 Reconduction du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans. Le comité est formé du conseiller monsieur Léo Quenneville et de six résidants : messieurs Luc Berlinguette, Robert Chaillez, Pierre Desmarais, Jean Forest, Réal Forget et Gilles Laguë. Madame Christiane Fleury agit à titre de secrétaire et monsieur Jacques-M. Daigle à titre de personne-ressource.

Mars/Avril 2020

- Fin de l'entente intermunicipale relative à la protection incendie et au service de premiers répondants avec la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, suite à leur intention de non-renouvellement de ladite entente.
- Entente d'établissement de réponse multicasernes avec la municipalité de Lacolle.
- Demande auprès du MTQ (Ministère des Transports du Québec) pour une configuration plus sécuritaire aux abords de l'école Alberte-Melancon.
- Embauche de 4 pompiers ayant une fonction double incendie et travaux publics.
- Contribution financière de la municipalité pour le service de transport adapté aux personnes handicapées 7 593 \$.
- Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne au coût de 354 \$.
- Modification à la baisse du budget sécurité incendie à 350 000 \$ suite au retrait de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.
- Nomination de la conseillère madame France Desroches, responsable du concours photos 2020.
- Offre formelle pour l'achat du lot 5 986 863 (Le Refuge) au montant de 525 000 \$.
- Fin de la participation de la municipalité à la Coopérative de santé Saint-Blaise-sur-Richelieu.
- Adoption du règlement #389-2020 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité.
- Mandat de service urbanistique.

Mai/Juin 2020

- Prime de 1\$ l'heure à Monsieur Robert Rouleau, manœuvre aux travaux publics, pour la charge de planification du travail des travaux publics.
- Embauche de monsieur Marc Chalifoux (fils) à titre de trésorier adjoint.
- Les conseillers Denis Thomas, Marc Chalifoux

- et Léo Quenneville mandatés pour le projet de construction de l'entrepôt municipal.
- Mandat aux conseillers Marc Chalifoux et Denis Thomas pour la programmation des travaux à effectuer au terrain nouvellement acquis par la municipalité: Le Refuge. M. Chalifoux, volet nautique et D. Thomas volet bâtiment.
- Mandat additionnel de 23 435 \$ à monsieur Marc Pelletier pour travaux additionnels pour finaliser les demandes d'autorisations environnementales.
- Mandat au conseiller Denis Thomas de rencontrer monsieur François Simon pour mettre fin au bail emphytéotique.
- Considérant l'impossibilité pour la Fabrique d'organiser des levées de fonds, (COVID-19), exceptionnellement cette année, le conseil municipal octroie une aide financière de 3000 \$ pour l'utilisation du local du comité d'Aide à la famille et 1 200 \$ pour celui du Club Optimiste.
- Dépôt du rapport financier 2019.
- Octroi du contrat pour la construction d'un entrepôt municipal à J.L. Priest Inc. au montant de 439 015 S.
- Appropriation de 44 356,88 \$ au fonds de roulement sur une période de 10 ans, représentant un remboursement de 4 436 \$ par année.
- Résolution informant la municipalité de Napierville que le service de sécurité incendie de Saint-Paul ne répondra qu'aux appels 10-07 (intervention nécessaire), 10-09 (aggravation probable) et code 98 (pinces de désincarcération).
- Fermeture du blockhaus de la Rivière-Lacolle pour la saison 2020 en raison de la COVID-19.
- Fermeture des parcs Maurice-Boissonnault et celui de la mairie (COVID-19).
- Abolition de quatre postes de pompier/col bleu : après une période de plusieurs semaines, la double fonction n'a pas donné le résultat escompté.
- Ouverture partielle de la bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier.
- Création de deux postes pompiers temps plein.

Dons et commandites

Balade de Rêve 2019	200 \$
Bal des finissants	
Ecole Alberte-Melançon	200 \$
Festival de la Saint-Valentin	500 \$
Maison Hina	200 \$

Source:

Marie-Lili Lenoir Directrice générale

Bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier

Réouverture

Le 1er août, après plus de quatre mois d'attente, les abonné(e)s ont enfin pu fréquenter à nouveau la bibliothèque, en respectant bien sûr quelques consignes. L'exiguïté du local et le corridor menant au gymnase et aux salles de toilettes posaient problème pour la distanciation. C'est pourquoi nous avons choisi pour le moment de n'ouvrir que les mardis après-midi (14 h à 16 h) et les samedis avant-midi (10 h à midi), des périodes où le Centre Paulinoix est peu fréquenté. Nous reviendrons à l'horaire

habituel lorsque les circonstances le permettront. En attendant, rappelons les consignes à respecter :

- Une seule personne à la fois à l'intérieur de la bibliothèque (sauf si vous êtes avec votre enfant).
- Lavage des mains avec du gel en entrant.
- Port du masque.
- Sortie par la porte de secours du local.

Un grand merci à Louise Normandeau, qui pendant toute la période de confinement s'est chargée de récupérer les volumes rapportés dans la chute à livres. Merci également à Jasmine Primeau, qui a récemment accepté de lui prêter main-forte.

Nouveautés

De nombreuses nouveautés ont été acquises par la bibliothèque au cours des derniers mois (pour les jeunes et les adultes), même si elle était fermée. Vous pouvez toujours consulter nos plus récentes acquisitions, en vous rendant sur le site Internet de la Bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier et en cliquant sur « Nouveautés ». Vous pouvez également visiter le site Facebook de la Bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier.

Visitez notre page Facebook: https://www.facebook.com/bibliolle/

> **Roger Langlois** Responsable



POUR DONNER UN AVENIR À NOTRE PASSÉ

Vers la fin d'un chantier de grande envergure au lieu historique national du Fort-Lennox

Parcs Canada investit une somme record de trois milliards de dollars pour réaliser des travaux d'infrastructures dans les installations patrimoniales, celles destinées aux visiteurs ainsi que dans les voies navigables et les routes situées dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation d'un bout à l'autre du Canada. Au cours des cinq dernières années, plus de douze millions de dollars ont été investis au lieu historique national du Fort-Lennox. Depuis la fermeture temporaire du site en 2017, il y a eu beaucoup d'action sur l'Île-aux-Noix! En plus de diverses interventions notamment réalisées sur les quais, la caserne a profité d'une cure de rajeunissement intensive.

Afin de le conserver pour les générations futures, cet imposant bâtiment aura nécessité d'importants travaux pour stabiliser les fondations et réhabiliter la maçonnerie de pierre, entre autres en colmatant des infiltrations d'eau et des fissures. Le chantier sur l'enveloppe extérieure de la caserne est maintenant complété. Nous vous invitons à vous rendre sur le site web du fort (www.parcscanada.gc.ca/lennox) afin de visionner une vidéo présentant l'ampleur des travaux réalisés sur la caserne.

Malgré les aléas de Dame Nature qui ont nécessité l'an dernier la révision de nos échéanciers, nous complétons actuellement les travaux de mise aux normes du bâtiment et sommes confiants que la réouverture aura bel et bien lieu en 2021.

Place à l'aventure !

Le lieu historique national du Fort-Lennox sera à nouveau un incontournable pour les petits et les grands. L'aventure débutera dès l'arrivée sur le bateau et se poursuivra tout au long de la visite.

Vous découvrirez une toute nouvelle exposition qui retracera les périodes marquantes de l'occupation de l'île. Résultat de la collaboration entre les spécialistes en histoire, muséologie et archéologie de Parcs Canada et d'une firme spécialisée, cette exposition vous fera voyager au cours des 6000 dernières années.

Place aux Xplorateurs de Parcs Canada!

Dès la réouverture du fort, les enfants recevront une toute nouvelle mouture du cahier dédié au fort Lennox qui leur permettra de partir à la découverte d'une histoire fascinante et de relever des défis amusants tout au long de leur visite.

Le programme Xplorateurs de Parcs Canada est un programme national d'activités de découvertes

destiné aux enfants âgés entre 6 et 11 ans. Il vise l'exploration des trésors historiques et naturels du Canada en famille, par le biais d'activités éducatives et récréatives divertissantes regroupées dans un livret.

Nous avons également profité de la fermeture temporaire du site pour revoir l'ensemble du programme scolaire. À compter de la mi-mai 2022, les groupes des 2e et 3e cycles du primaire seront invités à franchir le portail du Fort-Lennox pour vivre une expérience stimulante en compagnie des dynamiques guides de Parcs Canada.

Les mois à venir seront très chargés alors que nous finaliserons les nombreux projets en cours. La production des installations de la nouvelle exposition débutera tel que prévu cet hiver et le montage aura lieu le printemps prochain Nous avons très hâte de vous accueillir à nouveau au cours de l'été 2021!

Julie Dumont

Agente, communications et relations publiques, Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec



Chronique histoire

Le blockhaus de la Rivière-Lacolle



Le blockhaus de la Rivière-Lacolle n'a pas toujours affiché sa fière allure actuelle. Depuis son acquisition par le gouvernement québécois en 1950, de nombreux travaux de restauration y ont été effectués. Ouvert au public en 1979, il est maintenant la propriété de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. La photo du bas nous le présente il y a plusieurs décennies, alors qu'il était pratiquement laissé à l'abandon. Les photos de droite nous montrent des détails de sa charpente et de sa construction.









OPÉRATION VACANCES DE LA CONSTRUCTION BILAN ROUTIER

La Sûreté du Québec présente le bilan routier du long congé des vacances de la construction. De nombreuses opérations policières se sont tenues, du 17 juillet au 2 août, sur l'ensemble du territoire. Les policiers ont ainsi assuré une présence accrue sur le réseau routier en cette période estivale où le flux de circulation s'en trouve particulièrement augmenté.

Au total, ce sont 22 143 constats d'infractions au Code de la sécurité routière qui ont été remis durant cette période. Notons que sur ce même nombre, plus de 13 754 constats de vitesse ont été octroyés. Par ailleurs, 988 contrôles routiers ont été établis afin de vérifier la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux. Sur les 508 usagers qui ont été soumis à l'appareil de détection approuvé ou aux épreuves de coordination des mouvements, 336 personnes ont été arrêtées relativement à la capacité de conduite affaiblie.

Par ailleurs, on constate une amélioration de 26 % en ce qui concerne le nombre de collisions avec dommages corporels, alors que 490 collisions sont survenues cette année comparativement à 660 à pareille date, l'an dernier. Malheureusement, 8 décès dans 8 collisions mortelles sont survenus sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec au cours de cette période. Il s'agit toutefois de 8 décès de moins que l'année dernière (16 décès en 16 collisions mortelles). Rappelons que la vitesse, la distraction ainsi que la conduite avec les capacités affaiblies demeurent les trois principales causes de collisions.

PRÉVENTION DES COLLISIONS ROUTIÈRES

La Sûreté du Québec désire rappeler aux conducteurs l'importance d'adopter des comportements responsables et sécuritaires afin de réduire les risques d'être impliqués dans une collision. Au cours des quatre derniers jours, neuf personnes, dont quatre motocyclistes, ont perdu la vie sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec.

Depuis le début de l'année 2020, 123 collisions mortelles sont survenues sur le territoire comparativement à 115 à pareille date l'an dernier. Parmi ces collisions, 31 impliquent des motocyclistes, alors qu'en 2019 le nombre était de 19. L'achalandage réduit du réseau routier au cours des mois de mars à mai en raison de la pandémie aurait dû se traduire par une baisse du nombre de collisions mortelles à présent.

Dans la majorité des collisions, un comportement humain est en cause. La vitesse ou la conduite imprudente demeure la principale cause de décès sur nos routes. L'inexpérience est également un facteur dans plusieurs collisions ou embardées impliquant des motocyclistes. La distraction, la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou la combinaison des deux ainsi que le non-port de la ceinture de sécurité demeure parmi les causes principales de collisions.

À moto comme en auto, chacun doit tenir compte des autres usagers sur la route et être vigilant en leur présence, afin de partager la route de façon sécuritaire et harmonieuse. Les automobilistes sont invités à faire preuve d'une prudence accrue en présence des motocyclistes, notamment en leur portant une plus grande attention pour mieux les voir, et les motocyclistes sont invités à se rendre visibles et à adopter un comportement favorisant leur sécurité.

Changement d'heure

Cette année, le retour à l'heure normale s'effectuera dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre au Québec. À 2 h du matin, nous reculerons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'est (ou heure d'hiver) et gagnerons une heure de sommeil.

Profitez-en pour changer les piles de vos avertisseurs de fumée! Pourquoi change-t-on l'heure?

C'est en 1918, pendant la Première Guerre mondiale, que la Chambre des Communes du Canada adopta la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour dans le but d'économiser l'électricité et de maximiser l'utilisation de la période d'ensoleillement. Puis, en 2006, le Canada a adopté la Loi sur le temps légal visant à normaliser l'heure entre le Canada et les États-Unis qui venaient d'adopter l'Energy Policy Act of 2005 ayant pour but l'économie d'énergie dans une optique environnementale.

Donc, depuis 2007, la période d'application de l'heure avancée est plus longue de 4 ou 5 semaines puisque nous avançons maintenant l'heure le deuxième dimanche de mars (au lieu du premier dimanche d'avril) et que nous revenons à l'heure normale le premier dimanche de novembre (au lieu du dernier dimanche d'octobre).

Bienvenue



Bienvenue à Éric De Grand Maison, qui remplacera Jacques-M. Daigle à titre d'inspecteur municipal. M. Daigle prendra une retraite bien méritée à la fin décembre de cette année, après 36 ans de lovaux services pour la municipalité.

Merci et bonne retraite Jacques.



Compo-Haut-Richelieü ORDURES

- Il est strictement interdit d'utiliser le bac de récupération comme bac d'ordures.
- Le bac doit être déposé en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte.
- En cas de surplus de déchets, des sacs peuvent être déposés à côté du bac obligatoire. Téléphonez-nous pour que nous puissions aviser le collecteur.
- Aucune matière recyclable n'est admise aux ordures ménagères.
- Attention! Un bac trop lourd pourrait ne pas être ramassé pour ne pas le briser lors de la levée avec le bras robotisé du camion.
- Pour se départir des boîtes de déménagement et des grands cartons, vous pouvez :
- · donner au suivant.
- défaire les boîtes, les vider et les apporter à l'écocentre le plus près.
- les découper pour que les morceaux entrent dans le bac de récupération et qu'ils puissent en ressortir aisément.

Gros rebuts rembourrés et toiles :



- Les matelas en mousse, les tapis, les toiles de plastique, de vinyle ou de doivent être coupés, roulés et attachés en rouleaux aux dimensions maximales suivantes :
- Il ne faut pas laisser les divans, les matelas ou les tapis à l'extérieur plusieurs jours avant la collecte. La pluie, la neige et le verglas peuvent rendre ces articles très lourds et ne pas être ramassés.
- La majeure partie du temps, la collecte des gros rebuts se fait après la collecte régulière du bac sur roues. Il est possible que le bac de déchets soit vidé en matinée et qu'un gros rebut rembourré soit collecté en fin de journée uniquement. La collecte peut s'étendre jusqu'à 19h.

Ayez la santé des éboueurs et des trieurs à cœur

Facile! Mettre les déchets dans des sacs, bien fermer vos bacs et les mettre près de la rue la veille de la collecte.

AUSSI :

Symptômes grippaux? Tout item ayant été en contact avec votre bouche, votre nez ou vos yeux doit être mis aux ordures dans un sac fermé (matières recyclables et organiques comprises).

Forts vents, poudrerie, verglas? Donnez congé à votre bac!

S'il n'y a aucune urgence à faire vider le bac, laissez-le en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.



Un retour au Paulinoix est un début de vie plus normale malgré les inconvénients que la pandémie apporte. À la parution de cet article, le Cercle aura eu une rencontre informelle de ses membres le 2 septembre 2020 à 19 h.

C'est pour nous l'occasion de se revoir enfin et d'échanger des idées, suggestions et attentes pour les réunions et activités à venir dans le contexte de Covid-19, tout en respectant les consignes de porter un couvrevisage, distanciation et désinfection.

Nous accueillons et remercions notre nouvelle vice-présidente, Madame Gisèle Matte-Côté, qui remplace Madame Lorraine Thibaut. Merci à Lorraine pour les années qu'elle a données à son Cercle. Elle se consacre maintenant à son poste de conseillère au niveau régional.

Le 30 septembre 2020 à 15 h, aura lieu notre tirage annuel qui devait se tenir le 26 avril 2020. Nous avons des billets disponibles. Nous aurons 5 prix dont le premier est une courtepointe grandeur grand lit (photo du bas).

Si vous désirez joindre notre Cercle, la cotisation est de 30 \$. Vous recevez 5 revues par année et pouvez apprendre toutes les techniques d'artisanat, et ce, sans frais.

Au plaisir de vous rencontrer,

Christiane Fleury Présidente Pour info : 450-291-3609



Sécurité publique Québec

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 4 au 10 octobre prochain sur le thème:

Le premier responsable c'est toi !

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 4 au 10 octobre prochain sur le thème, « Le premier responsable c'est toi! ».

Partout au Québec, plusieurs activités seront organisées pour promouvoir les comportements sécuritaires à adopter au quotidien afin de prévenir les incendies.

Voici 10 conseils de sécurité à suivre;

En cuisine, chaque huile et graisse a son utilisation!

Saviez-vous qu'il peut être dangereux de faire chauffer certaines huiles en cuisine et que ces dernières peuvent s'autoenflammer lorsqu'elles atteignent une température critique?

Continuer de chauffer une huile qui fume peut augmenter la température de cette dernière suffisamment pour que des flammes apparaissent.

En effet, l'huile chauffée crée un mélange gazeux susceptible de s'enflammer à tout moment sous l'effet d'une source de chaleur.

L'élément chauffant d'une cuisinière

dégage une chaleur suffisante pour provoquer l'inflammation du mélange gazeux. Le point d'éclair d'une huile est la température la plus basse à laquelle cette dernière libère suffisamment de vapeurs pour s'enflammer sous l'effet d'une source d'énergie calorifique externe.

Si on ne cesse de chauffer une huile, cette dernière finira par atteindre une température à laquelle elle s'enflammera spontanément!

Le point d'auto-inflammation d'une huile est la température à laquelle cette dernière s'enflamme spontanément sans la présence d'une source d'énergie calorifique externe.

AVERTISSEUR De fumée

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES De fumeur

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



 Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX LE DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

 Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

Service des loisirs et événements

Loisirs Automne 2020



La rentrée, l'automne et la routine reviennent après la saison estivale. C'est déjà le temps de penser à nos activités automnales 2020, malgré la COVID-19 qui a chamboulé un peu notre quotidien.

Je voudrais d'abord féliciter le Club Optimiste qui a décidé d'offrir les frais de la rentrée à tous les élèves de l'école Alberte-Melançon et de ceux de leurs membres. C'est un geste généreux de votre part!

Sachez que votre programmation 2020 a été conçue avec le respect des règles sanitaires. Vous aurez quelques règles

importantes à respecter pour un bon déroulement des activités de tous ! Vous l'avez sûrement reçue par la poste, sinon allez vérifier sur la page Facebook des loisirs. Il y aura encore de belles activités pour vous !

Nouveauté cette année !

Les frais d'inscriptions des cours se feront la même journée que le premier cours, donc prévoyez arriver plus tôt.

Vous avez également reçu votre première brochure trimestrielle de l'année 2020. Quelques activités sont prévues, mais sachez que nos activités seront transformées à cause de la COVID-19 et celles-ci sont encore à réinventer...

Sachez que je suis très ouverte à vos commentaires ou suggestions.

N'hésitez pas à me téléphoner au 450 291-3166 poste 2303 / 450-357-3115.

Je vous souhaite une belle rentrée ! Prenez soin de vous !

Iulie Brosseau

Coordonnatrice au service des loisirs et événements 450 291-3166 #2303 ou 450 357-3115

Horaire 2020

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	Yoga adulte				Karaté
	9 h 30 à 10 h 30				9 h à
					12 h
	Chaudrons et				
	crampons				
	10 h 45 à 11 h 45				
		Danse en ligne			
		14 h à 16 h			
	Réservation		Réservation		
	entreprise		entreprise		
	17 h 15 à 18 h 15		17 h 15 à 18 h 15		
Jeux libres	Jeux libres	Jeux libres	Jeux libres	Jeux	
17 h 30 à 18 h 30	17 h 30 à 18 h	17 h 30 à 18 h 30	17 h 30 à 18 h	libres	
				17 h 30 à	
			Danse en ligne	21 h	
			19 h à 20 h		
Pickleball	Karaté	Zumba	Yoga adulte		
19 h à 21 h	18 h 30 à 21 h	19 h 30 à 20 h 30	19 h 30 à 20 h 30		

Activités de l'automne

Pickleball

Tennis léger combinant le tennis, le badminton et le tennis de table. Gratuit pour tous.

Yoga adulte

Cours offert par Solange Roy, professeur de yoga au coût de 80 \$ pour 14 cours. Les cours débutent le mardi 8 septembre et se terminent le mardi 8 décembre. Cours de 9 h 30 à 10 h 30.

Chaudrons et crampons

Activité de marche pour les aînés tous les mardis de 10 h 45 à 11 h 45. Inscrivez-vous au cramponsanimateur@gmail.com. Si vous n'avez pas d'ordinateur, contactez-moi au 450 291-3166 poste 2303.

Réservation entreprise

Plage horaire privée pour une entreprise locale qui utilise le gymnase pour des entraînements.

Karaté

Cours de Karaté offerts par le Karaté Kyokushin Montérégie débutant le mardi 8 septembre dès 19 h. Contactez monsieur Michel Deslauriers au 450 348-9948 pour les forfaits.

Zumba

Danse et exercices sur une musique latine offerts par Marinela de Meideros de l'école de Zumba Dan. Coût de 10 \$ par séance ou 80 \$ pour 14 cours. Les cours débutent le mercredi 9 septembre et se terminent le mercredi 9 décembre.

Badminton

Gratuit pour tous à la plage horaire jeux libres.

Yoga adulte

Cours offerts par Anjini Murday tous les jeudis soirs de 19 h 30 à 20 h 30. Les cours débutent le jeudi 10 septembre et se terminent le jeudi 12 novembre au coût de 120 \$ pour 10 cours.

Danse en ligne

Cours de danse en ligne (country, sociale) offerts par Lyne Fecteau et Yvon Girard. Il y aura deux plages horaires pour les cours, soit le mercredi après-midi de 14 h à 16 h au Centre Paulinoix au coût de 70 \$ pour 12 cours (2 heures de cours) ou le jeudi de 19 h à 20 h à la salle des organismes au coût de 60 \$ pour 12 cours (1 heure de cours). Les cours débutent le mercredi 23 septembre et le jeudi 24.

Informations

Julie Brosseau, Coordonnatrice au service des loisirs: 450 291-3166 poste 2303.